



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L' AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09098DGER

## **ARRÊTÉ**

**portant nomination à la commission consultative prévue à l'article R. 813-67 du code rural.**

**Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,**

Vu le code rural, notamment l'article R. 813-67.

## **ARRÊTE**

### **Article 1er**

Sont nommés membres de la commission consultative chargée d'émettre un avis sur les demandes de souscription, de renouvellement ou de résiliation d'un contrat entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur agricole privés prévue à l'article R. 813-67 du code rural. :

#### **1° Représentants de l'Etat.**

- M. Patrick HETZEL, directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ou son représentant ;
- Mme Marion ZALAY, directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ou son représentant ;
- M. Philippe DIDIER, contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ou son représentant ;

#### **2° Représentants des associations ou organismes gestionnaires des établissements.**

- Mme Karine LAVAL, directrice de la recherche de l'ESITPA (titulaire) et M. Luc DELAPORTE, directeur des études de l'ESITPA (suppléant) ;
- M. Arnaud GODEVIN, directeur de l'École supérieure du bois de Nantes (titulaire) et M. Michel ROUX, directeur de l'École d'ingénieurs de Purpan (suppléant) ;
- M. Bruno PARMENTIER, directeur de l'École supérieure d'agriculture d'Angers (titulaire) et M. Jean BALIGAND, président de la Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (suppléant) ;

**3° Personnalités qualifiées représentant les activités économiques intéressées par les formations données dans l'établissement.**

- M. Dominique JUILLOT, président de l'association « Conseil forêt bois », maire de Mercurey, ancien député (titulaire) et M. Hervé PILLAUD, secrétaire général de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Vendée (suppléant) ;
- M. Alain CHATILLON, président du pôle de compétitivité Agrimip innovation, sénateur-maire de Revel (titulaire) et M. Philippe BASSIN, ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de Purpan, vice-président de Danone (suppléant) ;
- Mme Françoise FERAT, sénateur de la Marne, membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat (titulaire) et M. Pierre HERIAUD, ingénieur diplômé de l'École supérieure d'agriculture d'Angers, ancien député (suppléant).

**Article 2**

Ont été élus en qualité de représentants des personnels enseignants permanents des établissements :

- M. Frédéric VIOLLEAU, enseignant à l'École d'ingénieurs de Purpan (titulaire) et M. Bruno GUERMONPREZ, enseignant à l'Institut supérieur d'agriculture de Lille (suppléant)
- M. Gaël SIMON, enseignant à l'École supérieure du bois de Nantes (titulaire) et M. Alain GAY, enseignant à l'École d'ingénieurs en alimentation, agriculture, environnement et développement rural. (suppléant) ;
- M. Hassan YOUNES, enseignant à l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais (titulaire) et M. Francis WILLEQUET, enseignant à l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais (suppléant) ;

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 15 décembre 2009

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la pêche,  
Pour le ministre et par délégation,  
la directrice générale de l'enseignement et  
de la recherche

Marion ZALAY